

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FEMME DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

BUREAU DE COORDINATION
TECHNIQUE DES PROJETS.

***TERMES DE REFERENCES DU PROJET DE
CREATION D'UN
CENTRE DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT POUR LES
FEMMES DE LA SOUS-REGION OUEST AFRICAINE.***

I. FONDEMENTS ET JUSTIFICATIONS

Les femmes africaines jouent un rôle stratégique dans l'économie du continent. Ce rôle pourtant, devrait être davantage reconnu et encouragé.

Elles assurent entre 70 et 80 % du travail agricole, pratiquent l'essentiel des activités artisanales de transformation des produits agricoles et participent considérablement à la distribution et à la commercialisation de détail des denrées alimentaires.

Elles ne bénéficient cependant pas toujours d'un statut digne et conforme à leur contribution inestimable au progrès de leur société.

La nécessité de revaloriser cette contribution afin que les femmes soient perçues et considérées comme des partenaires valables.

En Afrique, les années 80 ont été particulièrement rudes.

La conjugaison des crises conjoncturelles et structurelles a su créer une véritable situation d'impasse pour le développement.

Les mutations qui se sont produites aux plans interne et externe ont durement éprouvé les populations singulièrement féminines en les plaçant dans une position d'insatisfaction et d'inadaptation permanents.

Depuis 1960, en passant par les conférences de Mexico (1975), d'Arusha (1984) et celle de Nairobi (1985), d'importantes actions furent menées aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de promouvoir une réelle et totale intégration de la femme dans le développement africain.

Face aux défis actuels que sont la désertification, le sous-emploi, la pauvreté, la crise alimentaire, les femmes africaines malgré la faiblesse des moyens techniques et financiers mis à leur disposition, s'adonnent à plusieurs activités génératrices de revenus.

Le bas niveau d'alphabétisation et de scolarisation, le faible accès aux technologies modernes de production, limitent leurs possibilités d'avancement malgré leur volonté et leur persévérance.

En tant que catégorie sociale négligée et subordonnée, les femmes sont particulièrement sensibles aux effets des programmes d'ajustement structurel entrepris par les Etats Africains. Elles ressentent, à cet effet, de plus en plus le besoin d'un appui plus direct afin de réaliser leur épanouissement et de rendre moins pénible le développement de leurs activités productives.

Devant ce contexte général, les stratégies nationales de promotion féminine longtemps adoptées, ne suffisent plus pour assurer une pleine exploitation des ressources disponibles et potentielles qui s'offrent aux femmes pour leur développement.

Il est dès lors impératif de promouvoir le recentrage des activités féminines à travers de nouvelles stratégies et formes d'organisation plus solides dont les finalités devraient fournir aux femmes toutes les possibilités d'élargir quantitativement et qualitativement leur horizon économique et social.

Cela suppose donc un management de la force sereine qu'elles constituent avec des stratégies et formes d'organisation plus ouvertes, plus intégrées voire globalistes afin d'asseoir une dynamique de promotion féminine plus efficace parce que mieux assise et plus adaptée aux mutations de l'heure.

En d'autres termes, la régionalisation de la politique de promotion féminine africaine relève d'une volonté de définir une approche plus globale des problèmes de la femme.

L'idée du Projet Sous-Régional de Formation et de Perfectionnement pour les Femmes Africaines s'inscrit donc dans cette optique intégrale. Ce projet traduit un souci majeur qui est celui de dépasser les programmes et actions sectoriels généralement peu efficaces compte tenu de l'évolution des besoins réels des femmes dans le temps et dans l'espace.

Les politiques élaborées pour les femmes doivent être de ce fait, plus ambitieuses en s'inscrivant dans un espace plus vaste.

II. INTITULE DU PROJET

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT POUR LES FEMMES DE LA SOUS-REGION OUEST AFRICAINE.

III. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif majeur du projet est, à partir d'une approche sous-régionale, d'améliorer les conditions de production et d'échanges des femmes africaines. A travers la création du Centre de Formation et de Perfectionnement, le projet s'attellera à :

- développer les ressources humaines pour une meilleure prise en compte des femmes dans le processus du développement social, économique et politique africain ;
- réaliser un moyen efficace de rapprochement et d'intégration des espaces économiques de la Sous-Région grâce à l'échange d'expériences au niveau des réalisations féminines.

IV. LES ACTIVITES DU PROJET.

La création du Centre de Formation et de Perfectionnement permettra aux pays de la Sous-Région qui seront concernés, d'échanger des expériences concrètes dans le domaine des activités féminines et également de développer en commun leurs ressources humaines grâce à la formation et à l'alphabétisation en langues nationales.

Le projet se concrétisera donc par la réalisation d'activités de formation et d'exposition permanente.

Le Centre sera, à cet effet, un lieu privilégié de contacts directs voire de communication entre populations de réalités différentes.

Les composantes qu'on pourrait retenir dans les activités du Projet sont au nombre de cinq (5) :

1. Composante Formation/éducation/recherche
2. Composante Appui Technique et Technologique
3. Composante Echange d'expériences et produits commercialisables pour la restauration et l'exposition permanente
4. Unité de traitement et exploitation des données statistiques du Centre en relation avec le Centre National d'Information et de Documentation pour la Femme
5. Composante Gestion de projets d'investissement.

Le contenu, ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de chaque composante seront dégagés lors du premier séminaire.

VI. PAYS BENEFICIAIRES

Les pays qui pourraient bénéficier des actions de ce projet sont ceux de la CEDEAO:

- le Bénin
- le Burkina Faso
- le Cap Vert
- la Côte d'Ivoire
- la Gambie
- la Guinée Bissau
- la Guinée Conakry
- le Ghana
- le Libéria
- le Mali
- la Mauritanie
- le Nigéria
- le Sénégal
- la Sierra-Léone
- le Togo.

La méthode du financement à la carte pourrait être retenue. Dans ce cas, le Projet évalué financièrement sera soumis à différents bailleurs de fonds. Le financement du projet se fera à cet effet selon le Centre d'intérêt de chaque bailleur vis à vis des composantes établies.